

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1240

27 juin 2009

SOMMAIRE

Adler Mode	59492	Lasfin S.A.	59491
Asia Records S.à r.l.	59505	Laya Holding S.A.	59520
Assa Abloy S.à r.l.	59474	Les Propriétaires Réunis S.à r.l.	59475
Autonomy Luxembourg One	59486	Les Propriétaires Réunis S.à r.l.	59475
Baie Placements S.à r.l.	59475	Luik Investment 2008 S. à r.l.	59475
Bene Investments S.A.	59488	Luxt textile S.A.	59486
Camaro S.A.	59518	Masay S.A.	59486
Coven S.A.	59519	Mega Services S.à r.l.	59515
Decapterus S.à r.l.	59512	M.F. International S.A.	59492
Delta 2 (Lux) Sàrl	59497	MIM Partners S.A.	59476
DIAC Holdings Sàrl	59492	Modelo 3 S.à r.l.	59497
DIAC Holdings Sàrl	59492	New Affinity Holdings Sàrl	59496
Ebony Investments S.à r.l.	59520	NF Lux Buildings S.A.	59498
European Luxury Holding Company	59489	NP 3 S. à r.l.	59490
Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l.	59482	NP 5 S.à r.l.	59489
FFS Fund Management S.A.	59497	Patron Lepo VIII S.à r.l.	59476
Fivecom S.A.	59485	Patron Lepo VII S.à r.l.	59477
Food Service Group S.A.	59496	Patron Lepo VI S.à r.l.	59477
Greenseeds S.A.	59490	Perennius Capital Partners S.A.	59485
HEBE Holding S.A.	59490	Perinvest (Lux) Sicav	59520
Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l.	59516	SAF-Holland S.A.	59474
Hypro S.A.	59482	SB Capital S.A.	59488
ISA S.A. Holding	59477	Siriade S.A.	59496
Jabelmalux S.A.	59490	Smart Fact S.A.	59488
Kameleon Luxembourg S.A.	59519	Société d'Investissements Cime S.A.	59491
Kameleon Luxembourg S.A.	59519	STAM Participations S.à r.l.	59474
Kensington Assets S.A.	59491	Stam Re	59474
Koenigspitze S.A.	59488	Three Invest S.A.	59476
Lampas Investment	59476	URANIA Holding S.A.	59491
LA Services S.à r.l.	59505		

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072020/10.

(090085646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

STAM Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 96.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072029/10.

(090084981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Stam Re, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 93.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072031/10.

(090084979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Assa Abloy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 1.228.971.250,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.858.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 mai 2009**Résolutions*

Les mandats des gérants venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009:

Gérants:

MM. Francesco Moglia, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant de classe A;

MM. Jonas Gardmark, né le 10 mars 1965 à Lund (Suède), demeurant professionnellement à 90 Klarabergsviadukten, SE-111 64 Stockholm (Suède), gérant de classe B;

MM. Jacob Wahlberg, né le 1^{er} décembre 1973 à Stockholm (Suède), demeurant professionnellement à 20 Rechen-sühlstrasse, CH-6005 Luzern (Suisse), gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2009072387/24.

(090085700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Luik Investment 2008 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072033/10.

(090084978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Les Propriétaires Réunis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 54.218.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072034/10.

(090084976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Les Propriétaires Réunis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 54.218.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072035/10.

(090084975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Baie Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.017.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 5 juin 2009 que:

- La démission de Monsieur Matthias MAERTENS en tant que gérant de la société avec effet rétroactif au 16 avril 2009 a été acceptée.

- La démission de Madame Véronique GILLET en tant que gérant de la société avec effet rétroactif au 16 mai 2009 a été acceptée.

- Monsieur Marc CHALMEIGNE, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été coopté pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Matthias MAERTENS avec effet rétroactif au 16 avril 2009.

- Monsieur Jean Marc LAHAYE, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été coopté pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Véronique GILLET avec effet rétroactif au 16 mai 2009.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072426/24.

(090085123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Lampas Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg
MJ. FERNANDES

Référence de publication: 2009072037/11.

(090084972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

MIM Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 134.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIM PARTNERS S.A., Société Anonyme
Société Générale Bank & Trust
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009072039/13.

(090084971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Patron Lepo VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 123.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072041/11.

(090084968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Three Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 104.390.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 27 mai 2009

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 mai 2009, il a été décidé de:

1. réélire Interaudit S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009072396/19.

(090085638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Patron Lepo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072043/11.

(090084967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Patron Lepo VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072046/11.

(090084966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

ISA S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 146.473.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg 3 rue Nicolas Welter, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Coque Hervé gérant de sociétés, né à Chambéry (France), le 19 Mars 1964 ayant son adresse professionnelle au 13, Cote d'Eich L-1450 Luxembourg

Lequel comparant a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme, régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises sur les sociétés commerciales actuellement en vigueur (la "Loi"),.

Art. 2. La dénomination de la Société Anonyme est "ISA S.A. Holding".

Art. 3. La Société a pour objet de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros.-), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur ("Administrateur Unique") dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

Chaque administrateur est nommé et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de chaque administrateur peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. Chaque administrateur est rééligible.

Chaque administrateur peut être révoqué et remplacé à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

Le mandat de chaque administrateur commence à compter de la date de sa nomination par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique et prend fin à la date de la première assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue après sa nomination. Le mandat de chaque administrateur peut être renouvelé sans limitation.

Le conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique ou la signature conjointe de deux administrateurs. En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, la Société sera également engagée par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société aura été déléguée (selon le cas).

Le conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. En cas d'existence d'un conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, aura une voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation d'un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration requerront la présence au moins de la moitié des directeurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'Article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque l'administration de la société sera confiée à un administrateur unique, les décisions sont prises par ce dernier, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le premier jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième (1/10) du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins vingt et un (21) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au jour de la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes de l'/des administrateur(s) et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. Quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Le mandat de chaque commissaire aux comptes commence à compter de la date de sa/leur nomination par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui pourra les révoquer à tout moment, et prendra fin à la date de la première assemblée générale des actionnaires qui sera tenue après sa/leur nomination.

La rémunération du/des commissaires aux compte(s), s'il y a lieu, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A la fin de la durée de sa/leur fonction, le/les commissaires aux comptes peut/peuvent être renouvelé(s) sans limitation dans sa/leur fonction par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les 310 actions de la Société ont été souscrites par Monsieur Coque Hervé, nommée ci-dessus;

Toutes les actions ci-dessus mentionnées ont été libérées à concurrence de 100 % par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille euros.

Décisions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, ont tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.

2) Est nommé administrateur unique:

- Monsieur Coque Hervé gérant de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 13 Cote d'Eich Luxembourg

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la signature unique de l'administrateur.

L'administrateur est nommé pour une durée indéterminée.

3) Est désignée comme commissaire aux comptes

Fiduciaire des Classes Moyennes S.A., une société anonyme ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg N ° 67.525)

Conformément à l'article 19 des Statuts, le commissaire au compte est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

4) Le siège social de la Société est établi au 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HERVE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18508. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009072202/206/248.

(090085604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.024.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072048/13.

(090084964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Hypro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 146.448.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den vierten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Herr Antonino SCIARRINO, Geschäftsmann, geboren zu Genk (B) am 9. März 1972, wohnhaft zu B-3600 Genk, Koerweg 93;

2) Dame Antonella MICIELI, ohne Stand, geboren zu Torano Castello (CS) am 12. September 1972, Ehegattin von Antonino SCIARRINO, wohnhaft zu B-3600 Genk, Koerweg 93.

Diese Erschienenen ersuchen den Notar, wie folgt die Satzungen einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, die sie gründen:

Art. 1. Es wird hiermit eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "HYPRO S.A.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ettelbrück.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz an jedweden Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die betriebswirtschaftliche Beratung und Erstellung der Buchhaltung sowie Sekretariatsservice.

Fernerhin ist der Gesellschaft gestattet sämtliche finanzielle und kommerzielle Operationen auszuführen, die direkt oder indirekt mit dem Hauptgesellschaftszweck in Verbindung stehen oder zu dessen Vervollkommnung dienlich sein können.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend Euro (31.000,00 €), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je einhundert (100) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre. Die Aktien bleiben jedoch Namensaktien bis zu ihrer vollständigen Zeichnung.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Umfang und Bedingungen.

Die Abtretung und der Verkauf von Gesellschaftsaktien an Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sind in jedem Fall an ein Vorkaufsrecht anteilig zu ihrem Besitz und die schriftliche Zustimmung der anderen Aktionäre gebunden.

In jedem Fall werden die Abtretung und der Verkauf der Aktien zu dem vom Käufer und dem Verkäufer festgesetzten Preis getätigt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. In dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedes Mal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Art. 8. Dieser Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Mit dem Einverständnis der statutarischen Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorstüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwalters, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmacht in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel eines geschäftsführenden Verwalters.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählten Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufsschreiben genannten Ort, am vierten Dienstag im Monat September eines jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf Tage vor dem für die Hauptversammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 16. Die Generalversammlung kann eine Abänderung der vorliegenden Satzungen nur dann beschließen, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und die Änderungen in der Tagesordnung angezeigt wurden. Für die Annahme der Änderungen müssen mindestens drei Viertel aller anwesenden oder vertretenen Aktionäre ausdrücklich und formell ihr Einverständnis bekunden.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 18. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden mindestens fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Falls jedoch der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benutzt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist.

Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft vorzeitig zur Auflösung, so erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschafter sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, die Gesamtheit (100%) des Kapitals wie folgt zu zeichnen:

- Herr Antonino SCIARRINO, vorgeannt,	300 Aktien
- Frau Antonella MICIELI, vorgeannt,	<u>10 Aktien</u>
Total: dreihundertzehn Aktien	310 Aktien

Diese Anteile wurden bis zu einem Betrag von ZEHNTAUSEND EURO (10.000,- €) bar eingezahlt, so daß diese Summe der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausendfünfhundert Euro (1.500,00 €).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmäßigen Zusammensetzung haben sie folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3), diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen (1).

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1) Herr Carlo SCIARRINO, Rentner, geboren zu Caltanissetta/Italien am 14. Januar 1944, wohnhaft zu B-3500 Genk, Ceintuurlaan 27;

2) Herr Antonino SCIARRINO, vorgeannt;

3) Frau Antonella SICIARRINO-MICIELI, vorgeannt.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft "CONCEPT LUXEMBOURG CONSULTING S.A.", mit Gesellschaftssitz zu L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich zu L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

5. Dem Verwaltungsrat wird das Recht übertragen, die tägliche Geschäftsführung auf eines seiner Mitglieder zu übertragen und diesen zum Delegierten des Verwaltungsrates (administrateur-délégué) zu ernennen.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Hauptversammlung geschlossen.

Sitzung des Verwaltungsrates

Alsdann treten die vorerwähnten Verwaltungsräte zu ihrer ersten Verwaltungsratssitzung zusammen und beschließen einstimmig wie folgt:

1. Mit der Wahrnehmung der täglichen Geschäfte wird beauftragt und zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt Herr Antonino SCIARRINO, vorgenannt.

2. Der Vorerwähnte kann die Gesellschaft wirksam alleine vertreten. Insoweit die Niederlassungserlaubnis der Gesellschaft auf den Befähigungen des Vorerwähnten beruht, besitzt diese jedoch eine zwingende Mitzeichnungsbefugnis in all den Dingen, die im Zusammenhang mit der Niederlassungserlaubnis stehen.

3. Die Adresse der Betriebsstätte ist in L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. SCIARRINO, A. MICIELLI, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 6 mai 2009. DIE/2009/4657. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Ettelbrück, den 19. Mai 2009.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009072047/4917/166.

(090085066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Perennius Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.517.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009072049/14.

(090085177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Fivecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.638.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009 que:

- L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

M. Jean-Pierre Winandy, ayant son adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen;

M. Arsène Kronshagen, ayant son adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;

M. Alessandro Di Roberto, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de la société HRT Révision Sarl, Val Fleuri 23, L-1526 Luxembourg. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Fivecom S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009072403/23.

(090085390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Luxtextile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXTEXTILE S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009072050/13.

(090085176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Masay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASAY S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009072051/13.

(090085175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Autonomy Luxembourg One, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.335.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"AUTONOMY MASTER FUND LIMITED", a company having its registered office in George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

duly represented by Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present for registration purposes.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "AUTONOMY LUXEMBOURG ONE", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124335, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 664 of April 20, 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to change with effect on 1st January 2009 the currency of the corporate capital of the Company from euro (EUR) into US Dollar (USD).

Second resolution:

The partner resolved to convert with effect on 1st January 2009 the corporate capital of the Company of fifty thousand euro (EUR 50.000.-) into sixty-nine thousand five hundred and eighty-five US Dollars (USD 69.585.-) on the basis of the exchange rate of 1st January 2009 stated to be EUR 1 = USD 1,3917.

Third resolution:

The partner resolved to cancel the designation of the par value of the two thousand (2.000) shares of the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. Capital. "The capital is set at sixty-nine thousand five hundred and eighty-five US Dollars (USD 69.585.-) represented by two thousand (2.000) shares without par value."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"AUTONOMY MASTER FUND LIMITED", ayant son siège social in George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représentée par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société "AUTONOMY LUXEMBOURG ONE", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124335, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 20 avril 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé décide de convertir avec effet au 1^{er} janvier 2009 le capital social de la Société d'Euros (EUR) en US Dollars (USD).

Deuxième résolution:

L'associé décide de convertir avec effet au 1^{er} janvier 2009 le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR) en soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq US Dollars (USD 69.585.-) sur base du taux de change du 1^{er} janvier 2009 d'un montant de EUR 1 = USD 1,3917.

Troisième résolution:

L'associé décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des deux mille (2.000) parts sociales de la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'article six (6) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. "Le capital social est fixé à soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq US Dollars (USD 69.585.-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 juin 2009. Relation: EAC/2009/6330. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072137/239/82.

(090085240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Bene Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.561.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009072052/13.

(090085172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

SB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.914.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009072053/10.

(090085161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Smart Fact S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.835.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009072054/10.

(090085158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Koenigspitze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.479.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 juin 2009

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Stefano De Meo décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} février 2008.

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Benoît Dessy décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} septembre 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009:

commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

KOENIGSPITZE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009072339/21.

(090085687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

European Luxury Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.370.

—
Cession de parts

ENTRE

Monsieur Corentin Elie Yves QUIDEAU, né le 17 octobre 1948 à Beauvais (France), demeurant au 9, rue Marbeuf, F-75008 Paris (France);

Le cédant,

ET

La société "Linkwood Investments Ltd", représentée par son director, avec siège social à STERLING Management House, 16, Wesley Street, P.O. BOX HM 1029, HAMILTON HM EX, BERMUDA, inscrite au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 33256;

Le cessionnaire.

Le cédant a respectivement cédé par le présent document:

45 parts

(Quarante-cinq parts)

de la société

EUROPEAN LUXURY HOLDING COMPANY Sàrl

59, rue Grande-Duchesse Charlotte

L-9515 Wiltz

RCS Luxembourg: B 124370

Au cessionnaire qui en devient propriétaire à partir du 1^{er} avril 2009.

Le prix de cession a été réglé entre parties. Dont quittance.

Le 6 avril 2009.

Pour Accord sur l'agrément du nouvel associé, Grenadine Investments sarl

Corentin Elie Yves QUIDEAU / Linkwood Investments Ltd

Le cédant / Le cessionnaire

- / Signature

Référence de publication: 2009072294/32.

(090085485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

NP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 133.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072055/11.

(090085153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

NP 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 133.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009072056/11.

(090085145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Greenseeds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.252.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009072057/10.

(090085141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

HEBE Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 40.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009072058/12.

(090085137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Jabelmalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 2009

- La société DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est nommée Réviseur d'Entreprises pour la vérification des comptes consolidés au 31 décembre 2008. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera ces comptes;

- La nomination de la société DELOITTE S.A., Réviseur d'Entreprises, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour la vérification des comptes consolidés aux 31 décembre 2006 et 2007, est ratifiée;

- les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jacques DELEN, Administrateur de sociétés, demeurant au 62, della Faillelaan, B-2020 Schoten, de François Van HOYDONCK, directeur financier, demeurant professionnellement au Kasteel Calesberg, Calesbergdreef, B-2900 SCHOTEN, de Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé en M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015;

- les mandats de Commissaire aux Comptes de Monsieur Alain RENARD et de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015;

- Monsieur Johan NELIS, Chief Financial Officer, demeurant professionnellement au Kasteel Calesberg, Calesbergdreef, B-2900 SCHOTEN est nommé Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015;

- Monsieur Didier CRUYSMANS, employé, demeurant professionnellement au Kasteel Calesberg, Calesbergdreef, B-2900 SCHOTEN est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Bertrand DE DECKER, qui ne souhaite plus se présenter aux suffrages. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 12 mai 2009.
Certifié sincère et conforme
JABELMALUX S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072420/32.

(090085015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

URANIA Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009072059/12.

(090085135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Société d'Investissements Cime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.029.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072061/10.

(090085125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Kensington Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 94.861.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009072062/10.

(090085122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Lasfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.019.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire le 26 mai 2009

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Benoît DESSY décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 01/09/2008.

Les mandats du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide

Commissaire aux comptes:

De ne pas réélire ALTER DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I.C. DOM COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LASFIN S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009072385/22.

(090085694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

M.F. International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072063/10.

(090085120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

DIAC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.452.100,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.911.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009072064/14.

(090085029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

DIAC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.452.100,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.911.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009072065/14.

(090085026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Adler Mode, Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 27.167.

Im Jahre zweitausend und neun, den siebenundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER mit Amtssitz in Redingen/Attert,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Adler Modemärkte GmbH, mit Sitz in D-63 808 HAIBACH, 1-7 Industriestrasse Ost,

eingetragen im Handelsregister in Aschaffenburg, unter der Nummer HRB 5202,

hier vertreten durch Herrn Roy REDING, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, gemäss privatschriftlicher Vollmacht.

Die vorbezeichnete Erschienene, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

Die Komparentin erklärt, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Aktiengesellschaft ADLER MODE S.A., mit Sitz in Foetz/Mondercange,

gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 23. Dezember 1987, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 22. März 1988, Nummer 74,

deren Satzung zuletzt abgeändert wurde laut notarieller Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit damaligem Amtssitz in Mersch, vom 15. Juli 2005, durch welche Urkunde die Satzung neu gefasst wurde,

veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C am 23. Dezember 2005, Nummer §.446, Seite 69.369, zu handeln.

Die Gesellschafterin erklärt, eine Hauptversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Roy REDING, welcher als Schriftführer Frau Helena RAMOS bestimmt.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Roy REDING.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I. Aus einer durch die Gesellschafterin beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

Die Originalvollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

II. Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Feststellung durch die Generalversammlung dass sämtliche Aktien der ADLER MODE S.A. der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ADLER MODEMÄRKTE GmbH, mit Sitz in D-63 808 HAIBACH, Industriestrasse Ost 1-7, gehören

2. Feststellung der Niederlegung seitens:

Herrn Hans-Otto ULBRICH seines Mandates als Verwaltungsratsmitgliedes und als delegiertes Verwaltungsratsmitglied zum 30. Juni 2008 sowie seitens

Herrn Tono VOLMARY als Verwaltungsratsmitglied zum 29. August 2008

3. Abberufung als Verwaltungsratsmitglieder von:

Herrn Wolfgang KROGMANN als Verwaltungsratsmitglied zum 12. März 2009

Herrn Andreas OERTER als Verwaltungsratsmitglied zum 12. März 2009

Herrn Heinz-Joachim LINDNER als Verwaltungsratsmitglied zum heutigen Tage.

4. Abänderung der Artikel 6 und 7 der Satzung der Gesellschaft und zwar wie folgt:

" **Art. 6.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen."

" **Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist befugt, alle notwendigen oder zweckdienlichen Maßnahmen zur Realisierung des Gesellschaftszweckes vorzunehmen; alles, was nicht gesetzlich oder aufgrund der vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, liegt in seinem Kompetenzbereich.

Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben. In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnis in Hinblick auf die laufende Geschäftsführung und die Vertretung gänzlich oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführern oder andere Vertreter (Aktionäre oder Nichtaktionäre) delegieren.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem - nach vorheriger Zustimmung der Generalversammlung - jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Die Gesellschaft wird nach Aussen verpflichtet:

Falls mehrere Aktionäre vorhanden sind: durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters.

Im Falle eines einzigen Aktionärs: durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters."

5. Ernennung auf unbestimmte Dauer - mit sofortiger Wirkung - von Herrn Lothar SCHÄFER, geboren am 9. Juli 1965 in Villmar, wohnhaft in D-65 606 VILLMAR, Gartenstrasse 35 zum einzigen Verwalter gemäss neuem Artikel 6 der Satzungen.

6. Sonstiges

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass sämtliche Aktien der ADLER MODE S.A. sich im Besitz der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ADLER MODEMÄRKTE GmbH, mit Sitz in D-63 808 HAIBACH, Industriestrasse Ost 1-7, befinden

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt einstimmig die Niederlegung seines Mandates als Verwaltungsratsmitglied und als delegiertes Verwaltungsratsmitglied seitens Herrn Hans-Otto ULRICH zum 30. Juni 2008 an.

Die Generalversammlung nimmt desweiteren einstimmig die Niederlegung ihres Mandates als Verwaltungsratsmitglieder an und zwar seitens:

Herrn Tono VOLMARY als Verwaltungsratsmitglied zum 29. August 2008

Herrn Wolfgang KROGMANN als Verwaltungsratsmitglied zum 12. März 2009

Die Generalversammlung nimmt desweiteren einstimmig die Abberufung als Verwaltungsratsmitglieder an und zwar seitens:

Herrn Andreas OERTER als Verwaltungsratsmitglied zum 12. März 2009.

Herrn Heinz-Joachim LINDNER als Verwaltungsratsmitglied zum heutigen Tage.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig Artikel 6 und 7 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 6.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen

einzigem Verwalter verwaltet werden, der „einzigem Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen."

" **Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist befugt, alle notwendigen oder zweckdienlichen Maßnahmen zur Realisierung des Gesellschaftszweckes vorzunehmen; alles, was nicht gesetzlich oder aufgrund der vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, liegt in seinem Kompetenzbereich.

Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben. In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnis in Hinblick auf die laufende Geschäftsführung und die Vertretung gänzlich oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführern oder andere Vertreter (Aktionäre oder Nichtaktionäre) delegieren.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem - nach vorheriger Zustimmung der Generalversammlung - jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet:

Falls mehrere Aktionäre vorhanden sind: durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters.

Im Falle eines einzigen Aktionärs: durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig Herrn Lothar SCHÄFER, geboren am 9. Juli 1965 in Villmar, wohnhaft in D-65 606 VILLMAR, Gartenstrasse 35, zum einzigen Verwalter gemäss neuem Artikel 6 der Satzungen zu ernennen und dies mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft wird nach aussen rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des einzigen Verwalters.

Die Kosten und sonstigen Auslagen im Zusammenhang mit dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Reding, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 mai 2009. Relation: RED/2009/704. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 11. Juni 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009072193/7851/178.

(090085366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

New Affinity Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.484.

Le bilan au 30 juin 2008 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009072066/14.

(090085025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Food Service Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.990.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009072067/13.

(090085021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Siriade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 30.602.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 27 mars 2009 que:

- le siège social de la société a été transféré à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

En remplacement de Monsieur Antonio SOLDATI, Monsieur Gabriel BALEMI et de Monsieur Adriano GALLETTI, démissionnaires, elle a nommé comme nouveaux administrateurs de la Société:

- Monsieur Matteo SOLDATI, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6901 Lugano, 2, Vicolo Nassetta

- Monsieur Charles DURO, Avocat à la Cour, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

- Madame Marianne GOEBEL, Avocat à la Cour, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

En remplacement de la société MEGA FIDUCIARIA S.A., démissionnaire, elle a nommé comme nouveaux Commissaires aux comptes:

- la société Fiduciaire Grand-Ducale, établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3 rue du Fort Rheinsheim

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixée à 6 (six) an et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2014.

Monsieur Antonio SOLDATI a également démissionné de ses fonctions d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072566/27.

(090085757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Modelo 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.770.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les annexes, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009072074/15.

(090085017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Delta 2 (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.129.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009072076/15.

(090085016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

FFS Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 135.674.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft

Die Ordentliche Generalversammlung vom 14. Mai 2009 der FFS Fund Management S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:

4.) Zur Wahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Julien Zimmer (Vorsitzender)

Herr Daniel Häfele (Mitglied)

Herr Thomas Haselhorst (Mitglied)

Herr Heinz Gloor (Mitglied)

Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung wieder zu wählen.

Luxembourg, 14. Mai 2009.

DZ BANK International S.A.

Für FFS Fund Management S.A.

G. Wenz / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009072535/24.

(090085173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

NF Lux Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 146.466.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine,

on the third day of June.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"LA Services S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, with registered office at Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register;

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee., with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 June 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the notary to state as follows the articles of association (hereafter the "Articles") of a "société anonyme":

Art. 1. Corporate form - Name. There is hereby established a company (hereafter the "Company") in the form of a société anonyme under the name of "NF LUX BUILDINGS S.A."

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further invest in, acquire, hold or sell, directly or indirectly, assets in any form whatsoever.

The Company may, in particular, acquire, own, manage, encumber, sell or transfer otherwise real estates in Luxembourg or abroad and perform any activities relating to real estate.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of a plurality of shareholders, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within the municipality of Diekirch by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares - Shares certificates. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. The transfer of registered shares shall be notified by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. Board of directors. In case the Company has only one shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a board of directors consisting of either one director (the "sole director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three directors.

In case of a plurality of shareholders, the Company is managed by a board of directors composed of at least three members.

The directors do not need to be shareholder of the Company.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

If the board of directors consists only of one member, this member will perform all functions of the board of directors.

Art. 7. Procedures of meeting of the board. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director of the Company has any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors. However, when the board of directors is composed of one director, the minute of the meeting shall only mention the transaction between the Company and the director having an interest opposed to that of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

Art. 8. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, who shall be called managing directors.

Art. 9. Binding signature. In all circumstances, the Company will be bound by the signature of the sole director or in case of plurality of directors by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 10. Meetings of shareholders - General. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of a plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held within the municipality of the company's registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of June of each year at 10.00 a.m.. If such a day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 12. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 13. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December, with the exception of the first year which shall start on the date of the formation of the Company and end on the thirty-first of December 2009.

Art. 13. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 15. Reference to the law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	Payment in EUR
"LA Services S.à r.l."	31,000	31,000.-	31,000.-
Total	31,000	31,000.-	31,000.-

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The abovenamed party, in his capacity as sole shareholder and thus representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).

2. Have been appointed as directors:

- Mr Nils-Johan ANDERSSON, Chief Financial Officer, born on March 30, 1962, in F N Solberga (Sweden), and residing at 14, Vintervägen, S-262 63 Angelholm, Sweden;

- Mr Carl-Gustav NILSSON, General Legal Counsel, born on March 10, 1950, in S - Maria Helsingborg (Sweden) and residing at 5 Kaptensgatan, S-260 40 Viken, Sweden;

- Mr Ronald DETHOMAS, Finance Director, born on August 27, 1955, in Pennsylvania (USA) and residing at 69, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Venant KRIER, Managing-Director, born on November 19, 1958, in Wiltz (Luxembourg) and residing at 12, Place Roschten, L-7456 Lintgen, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

- "Ernst & Young S.A.", a public limited liability company having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 88019.

4. The terms of the office of the directors will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in June 2014.

5. The terms of the office of the statutory auditor will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in June 2010.

6. The registered office of the Company is established at route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the parties appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«LA Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg et non encore enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée à la présente pour être enregistrée avec elle.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme et arrête ses statuts (ci-après "les Statuts") comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale - Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après «la Société») sous la dénomination de «NF LUX BUILDINGS S.A.».

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, elle pourra prêter toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut, de plus, investir, acquérir, détenir ou vendre, directement ou indirectement, tout type d'actif.

Elle pourra, en particulier, acquérir, détenir, gérer, grever, vendre ou transférer autrement des immeubles situés à Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger et réaliser tout type d'activités liées à l'immobilier.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique ou, dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune de Diekirch par décision du conseil d'administration.

Au cas des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'action. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-), divisé en trente et un mille (31.000) actions toutes ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Conseil d'administration. Si la Société est n'a qu'un un actionnaire ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration consistant soit en un administrateur ("l'administrateur unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois administrateurs.

En cas d'une pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs ne doivent pas être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années. Ils peuvent être révoqués en tout temps par l'assemblée générale des actionnaires.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Si le conseil d'administration ne comporte qu'un seul membre, celui-ci exercera toutes les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

Dans le cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel opposé dans une opération à celui de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle opération, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Cependant quand le conseil d'administration n'est composé que d'un administrateur, le procès verbal de la réunion du conseil d'administration mentionnera uniquement l'opération qui a lieu entre la Société et l'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Art. 9. Signature. En toutes circonstances, la Société est engagée par la signature de l'administrateur unique ou, en cas d'une pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Assemblées des actionnaires - Général. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société au lieu indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 12. Commissaires aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente-et-un du mois de décembre, à l'exception du premier exercice qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le trente et un du mois de décembre de l'année 2009.

Art. 13. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombres d'actions	Capital Souscrit en EUR	Libération en EUR
«LA Services S.à r.l.»	31,000	31,000.-	31,000.-
Total	31,000	31,000.-	31,000.-

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante préqualifiée, agissant en sa qualité de seul actionnaire et représentant ainsi la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires est fixé à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Nils-Johan ANDERSSON, Président Directeur Général, né le 30 mars 1962 à F N Solberga (Suède), et résidant au 14, Vintervägen, S-262 63 Angelholm, Suède;
 - Monsieur Carl-Gustav NILSSON, Conseiller juridique, né le 10 mars 1950 à S - Maria Helsingborg (Suède) et résidant au 5 Kaptensgatan, S-260 40 Viken, Suède;
 - Monsieur Ronald DETHOMAS, Directeur financier, né le 27 août 1955 en Pennsylvania (États-Unis) et résidant au 69, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Venant KRIER, Managing-Director, né le 19 novembre 1958 à Wiltz (Luxembourg) et résidant au 12, Place Roschten, L-7456 Lintgen, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Est nommé commissaire aux comptes: «Ernst & Young S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach enregistrée auprès du Registre du Commerce de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 88019 .
4. Le mandat des administrateurs viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en juin 2014.
5. Le mandat du commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en juin 2010.
6. Le siège social de la société est fixé à route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2009. Relation: EAC/2009/6577. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072082/239/376.

(090085465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Asia Records S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.793.

Le bilan au 30 avril 2008 et les annexes, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009072078/14.

(090085014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

LA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 146.465.

STATUTES

In the year two thousand and nine,
on the third day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"ASTRON BUILDINGS S.A.", a public limited company incorporated and existing under Luxembourg laws, with registered office at Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, at section B, under number 91774,

here represented by Mr. Brendan D. Klapp, employee, with professional address at Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 April 2009.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further invest in, acquire, hold or sell, directly or indirectly, assets in any form whatsoever.

The Company may, in particular, acquire, own, manage, encumber, sell or transfer otherwise real estates in Luxembourg or abroad and perform any activities relating to real estate.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "LA Services S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital is fixed at nineteen thousand Euros (EUR 19,000.-) represented by nineteen thousand (19,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General Shareholders' Meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of June at 11.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, ASTRON BUILDINGS S.A., aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by nineteen thousand shares (19,000) of one Euro (EUR 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of nineteen thousand Euros (EUR 19,000.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

a) Mr. Nils-Johan ANDERSSON, Chief Financial Officer, born on March 30, 1962, in F N Solberga (Sweden), and residing at 14, Vintervägen, S-262 63 Angelholm, Sweden;

b) Mr. Carl-Gustav NILSSON, General Legal Counsel, born on March 10, 1950, in S - Maria Helsingborg (Sweden) and residing at 5 Kaptensgatan, S-260 40 Viken, Sweden;

c) Mr. Ronald DETHOMAS, Finance Director, born on August 27, 1955, in Pennsylvania (USA) and residing at 69, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

d) Mr. Venant KRIER, Managing-Director, born on November 19, 1958, in Wiltz (Luxembourg) and residing at 12, Place Roschten, L-7456 Lintgen, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"ASTRON BUILDINGS S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91774,

ici représentée par M. Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet Social. L'objet de la Société est de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertible et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut, de plus, investir, acquérir, détenir ou vendre, directement ou indirectement, tout type d'actif.

Elle pourra, en particulier, acquérir, détenir, gérer, grever, vendre ou transférer autrement des immeubles situés à Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger et réaliser tout type d'activités liées à l'immobilier.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "LA Services S.à r.l."

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social - Parts Sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à dix-neuf mille Euros (EUR 19,000.-) représenté par dix-neuf mille (19,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptible d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance

déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.6 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente-et-un du mois de décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la constitution de la Société et se termine le trente et un du mois de décembre 2009.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, "ASTRON BUILDINGS S.A.", prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par dix-neuf mille (19,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de dix-neuf mille Euros (EUR 19,000.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- a) M. Nils-Johan ANDERSSON, Président Directeur Général, né le 30 mars 1962 à F N Solberga (Suède), et résidant au 14, Vintervägen, S-262 63 Angelholm, Suède;
- b) M. Carl-Gustav NILSSON, Conseiller juridique, né le 10 mars 1950 à S - Maria Helsingborg (Suède) et résidant au 5 Kaptensgatan, S-260 40 Viken, Suède;
- c) M. Ronald DETHOMAS, Directeur financier, né le 27 août 1955 en Pennsylvania (Etats-Unis) et résidant au 69, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
- d) M. Venant KRIER, Managing-Director, né le 19 novembre 1958 à Wiltz (Luxembourg) et résidant au 12, Place Roschten, L-7456 Lintgen, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2009. Relation: EAC/2009/6576. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 10 juin 2009. Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072081/239/360.

(090085453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Decapterus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.331.

In the year two thousand and nine, on the third day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Dewey S.A." (formerly known as Dewey S.à r.l.), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered address at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.332,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy given on 2 June 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "Decapterus S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered address at 412 F, Route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.331, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 360, dated 18 February 2009, the articles of which have not yet been amended (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to state:

Agenda

1. Amendment of Art. 11 of the articles of association of the Company;
2. Amendment of Art. 12 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole share capital requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company which is modified and now reads as follow:

" **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances (except in the case of a sale, an encumbrance of assets or an additional indebtedness) by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers. The Company may have different classes of managers. In such case, the Company will be bound in all circumstances (except in the case of a sale, an encumbrance of assets or an additional indebtedness) by the joint signature of one manager of each class."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company which is modified and now reads as follow:

" **Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, unless stipulated otherwise hereinafter. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, unless stipulated otherwise hereinafter.

Any sale of assets, any encumbrance of assets as well as any indebtedness requires a previous and unanimous decision of all board members.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg,

a comparu:

"Dewey S.A.", (anciennement dénommée Dewey S.à r.l.) une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 144.332 (ci-après la "Société"),

ici représenté par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux., en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juin 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est le seul associé de "Decapterus S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 144.331, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 360, de 18 février 2009, les articles n'étant pas encore modifiés (ci-après la "Société").

Laquelle comparante, agissant en tant qu'assemblée générale extraordinaire des associés, a requis le notaire instrumentant d'acter:

Agenda

1. Modification de l'article 11 des statuts de la Société
2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société
3. Divers

Après avoir revu les points sur l'agenda, la partie comparante, représentant l'entier capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances (sauf dans le cas de toute vente d'actif, toute constitution de charge sur les actifs ainsi que tout endettement) par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature de deux gérants. La Société peut nommer différentes catégories de gérants. Dans ce cas, la Société est engagée en toutes circonstances (sauf dans le cas de toute vente d'actif, toute constitution de charge sur les actifs ainsi que tout endettement) par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, sauf autrement prescrit ci-dessous. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, sauf autrement prescrit ci-dessous.

Toute vente d'actif, toute constitution de charge sur les actifs ainsi que tout endettement requiert la décision préalable et unanime de tous les gérants.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2009. Relation: EAC/2009/6463. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072136/239/168.

(090085226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Mega Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 84.407.

L'an deux mille neuf, le douze mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

a comparu:

Monsieur Paul KERKHOF, administrateur de sociétés, né le 7 février 1948 à Bruxelles (Belgique), et demeurant à Conakry Quartier Gbessia Port (République de Guinée), représenté par Monsieur André TRIOLET, comptable, demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Qu'il est seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "MEGA SERVICES S.à.r.l.", (ci-après la "société"), ayant son siège au L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 84.407, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence Luxembourg-Eich, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 162 du 12 mars 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 365 du 6 mars 2002,

II. Qu'il a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Paul KERKHOF, précité, en tant que liquidateur (Le liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'associé unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'associé unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'associé unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'associé unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge à Monsieur Paul Kerkhofs de son mandat de gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

L'associé unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par le gérant de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'associé unique renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre du gérant pour tout acte accompli dans le cadre de son mandat et leur accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: *, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 mai 2009. LAC/2009/18736. Reçu 12€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009072096/202/63.

(090085337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Hotel Rauchstrasse 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 134.131.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of May,

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PESTANA LUXEMBOURG, a Société Anonyme, having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

Represented by Belinda Henig, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on May 26th, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of HOTEL RAUCHSTRASSE 22 S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 134.131, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on November 26th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 19, of January 5th, 2008,

Amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 5th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 505, of March 7th, 2009,

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office from 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, to 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, and amend Article 4 of the Articles of Association accordingly. Article 4, first to third paragraph shall read as follows:

"The registered office of the company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association"

Second resolution

The sole shareholder decides to replace the current Article 9 in its entirety with the following article:

"The company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend Article 12, fourth paragraph to replace "each manager" with "any one manager" in order to clarify the signatory power of the managers.

In consequence article 12, fourth paragraph will be read as follows: "In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of any one manager."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PESTANA Luxembourg, une société anonyme, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, ici représentée par Belinda Henig, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 26 mai 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée HOTEL RAUCHSTRASSE 22 S. à r.l., ayant son siège social au 204, route de Luxembourg, L-7241 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 134.131, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 19, le 5 janvier 2008,

Modifiée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 505, le 7 mars 2009,

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, et modifier l'article 4, du premier au troisième paragraphe des statuts comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de remplacer l'actuel article 9 dans sa totalité par l'article suivant:

"La société peut emprunter sous toutes les formes, à l'exception par voie d'offre publique. Elle peut émettre seulement par le moyen d'un placement privé, des obligations, des bons, et tous instruments de crédit et/ou de garantie de paiement. La société peut également donner des garanties et nantissement, transférer, grever ou créer et fournir des garanties sur tout ou parties de ces actifs afin de garantir ses propres obligations et engagement et/ou obligations et engagement de toutes autres sociétés et généralement pour son propres intérêt et/ou pour toutes autre sociétés ou personnes."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12, quatrième paragraphe, de remplacer "chaque gérant" par "n'importe quel gérant" afin de clarifier le pouvoir de signature des gérants.

En conséquence l'article 12, quatrième paragraphe aura la teneur suivante:

"En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de n'importe quel gérant."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. HENIG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 juin 2009. Relation: LAC/2009/20869. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009072090/211/104.

(090085423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Camaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 58.736.

L'an deux mil neuf, le dix-huit mai,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAMARO SA., ayant son siège social à L-5326 CONTERN, 3-7 rue Goell,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 58.736,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1997,

publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 juillet 1997, numéro 371, page 17.781,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 26 mars 2009, numéro 661, page 31.717.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pol CLART, demeurant professionnellement à Contern. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean PRADINES, demeurant professionnellement à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel VANQUIN, demeurant professionnellement à Contern.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter à L-8437 STEINFORT, 66 rue de Koerich.

2.- Modification afférente de l'article 2, premier alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter à L-8437 STEINFORT, 66 rue de Koerich.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la Commune de Steinfort."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Contern, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Clart, Pradines, Vanquin, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 19 mai 2009. Relation: RED/2009/654. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 11 juin 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009072194/7851/49.

(090085386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Kameleon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.007.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009072097/13.

(090085010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Kameleon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.007.

Le bilan au 31 décembre 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009072098/13.

(090085005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Coven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.923.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2009.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg administrateur;

Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg administrateur;

Giovani Spasiano, employé privé, né le 12 février 1968 à Naples (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009072331/28.

(090085735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Laya Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.806.

Le bilan de dissolution au 24 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAYA HOLDING S.A.
Le Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009072099/12.

(090085001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Perinvest (Lux) Sicav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour PERINVEST (LUX) SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliataire
Valérie GLANE / Martine VERMEERSCH
Attachée Principale / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009072100/15.

(090084995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Ebony Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.155.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Ebony Investments S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2009071830/15.

(090084133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.
